



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de vacances

Question au Gouvernement n° 2542

Texte de la question

PROJET DE CENTER PARCS À ROYBON

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Barbier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Jean-Pierre Barbier.** Monsieur le Premier ministre, alors que notre pays compte plus de 3,4 millions de chômeurs, le projet de Center Parcs à Roybon est bloqué par l'occupation illégale du site orchestrée par des anarchistes venus de la France entière.

Comme vous le savez, monsieur le Premier ministre, le défrichage pourrait se poursuivre légalement malgré les procédures juridiques en cours. D'ailleurs, ici même en décembre dernier, votre ministre de l'intérieur a rappelé avec fermeté la position de l'État sur ce dossier, ce que j'ai apprécié. Mais aujourd'hui, il faut aller au-delà des mots et passer à l'acte.

La population est excédée. Chaque jour, je reçois des courriers – encore quinze aujourd'hui – d'habitants en proie au désarroi et à l'abandon. Je les comprends. La population gronde. La colère est prête à éclater. En effet, l'État de droit et l'autorité républicaine sont bafoués, chaque jour, publiquement et de manière inadmissible.

**M. Bernard Accoyer.** Comme à Sivens !

**M. Jean-Pierre Barbier.** Comble de la provocation, un festival « Open Barrikad » organisé par les « zadistes » doit avoir lieu ce week-end dans la commune et sur le site. Ce festival, monsieur le Premier ministre, est organisé à grand renfort de communication. Il est vécu, à juste titre, par la population et les élus locaux comme une véritable insulte.

Les risques de confrontation sont réels et ceux de troubles à l'ordre public ne peuvent être méconnus ou sous-estimés. Laisser se dérouler ce festival, sur un terrain privé occupé illégalement, serait une nouvelle fois considéré comme un recul de l'État,...

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Barbier.** ...un affaïssement de l'autorité républicaine face à des occupants hors-la-loi. Un tel signe de mansuétude, voire de complicité de l'État serait incompris.

Monsieur le Premier ministre, il en va de notre responsabilité et de notre crédibilité. Je vous demande solennellement d'interdire cette manifestation et de faire évacuer le site afin de faire respecter enfin le droit à Roybon ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

**Mme Ségolène Royal**, *ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*. Monsieur le député, je comprends tout à fait l'exaspération de ceux qui subissent l'occupation illégale d'un territoire. Cela dit, vous connaissez les différentes péripéties qui ont émaillé la préparation et l'installation de cet équipement, ainsi que les décisions qui ont été prises.

Cet équipement doit créer près de 500 emplois : il est donc important pour ce territoire. Mais, en même temps, nous avons la responsabilité de concilier les constructions et la protection de l'environnement.

Vous le savez : suite à une décision de justice, le maître d'ouvrage a pris ses responsabilités, en accord avec les élus responsables du département qui se sont engagés, qui ont travaillé et qui sont en train de revoir le projet afin de respecter les dispositions du code de l'environnement. Le ministère de l'écologie est à leurs côtés pour leur permettre d'améliorer ce projet.

Monsieur le député, dès lors que le projet sera redéfini et décidé, le site sera évacué afin que le bon ordre républicain reprenne ses droits.

**M. Bernard Accoyer.** Qu'en est-il du festival ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Barbier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2542

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 février 2015](#)